

RENNES METROPOLE
BOURSES DE SOUTIEN A LA MOBILITE DES DOCTORANTS
vers L'ETRANGER

APPEL A PROJET
Séjours entre janvier et août 2017

Objectif : Pour être une métropole entreprenante et innovante au rayonnement international renforcé, Rennes Métropole soutient sur son territoire le développement d'un secteur Enseignement Supérieur /Recherche performant et ouvert sur le monde. C'est pourquoi Rennes Métropole accompagne les établissements rennais et leurs équipes de recherche dans le développement de leurs coopérations scientifiques et de leur reconnaissance internationale. Dans ce cadre, Rennes Métropole propose un dispositif de bourses de mobilité à destination des doctorants.

Les demandes de bourses de mobilité sont étudiées au regard de l'intérêt du séjour pour le renforcement des coopérations scientifiques des établissements et de leurs unités de recherche. Une attention particulière est apportée aux ressources du doctorants pour la réalisation de sa thèse. Il peut s'agir de séjours encadrés (cotutelles, codirection...) ou non-encadrés ; de coopérations en cours d'amorçage ou consolidées ; d'un séjour ayant un intérêt pour le développement ou le renforcement d'un axe de recherche particulier d'un laboratoire de recherche ou d'un séjour ayant un intérêt pour les coopérations internationales de l'établissement.

Descriptif du dispositif : Rennes Métropole attribue des bourses de soutien à la mobilité de 800 € /mois à des doctorants rennais pour un séjour de 3 mois minimum dans un laboratoire de recherche étranger. L'aide est plafonnée à 4 800 € maximum. La bourse sert à couvrir les dépenses engendrées par le séjour du doctorant hors de sa résidence habituelle.

Les critères de recevabilité :

- Etre inscrit dans une Ecole Doctorale d'un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche de la métropole rennais et effectuer ses travaux de recherche dans un laboratoire de recherche situé dans la métropole ;
- Effectuer un séjour de 3 mois minimum dans un laboratoire étranger. La bourse de Rennes Métropole est plafonnée à 4 800 € par candidat ;
- Bénéficier d'une lettre d'invitation de l'équipe d'accueil ;
- Débuter le séjour à l'étranger entre janvier et août 2017.

Constitution du dossier :

- Le formulaire complété ;
- Une lettre de motivation et un Curriculum Vitae ;
- Une lettre de l'équipe d'accueil rennais précisant les conditions et les dates de séjour ;
- La convention de partenariat (dans le cas d'une co-tutelle ou co-direction) ;
- Le RIB du candidat.

Les dossiers seront accompagnés d'un avis motivé du responsable de l'Ecole Doctorale, dans la limite de 5 dossiers par école doctorale.

Le dossier doit être complété en français
Il est à retourner pour le 16 septembre 2016 au secrétariat
des écoles doctorales VAS, SDLM, MATISSE et SHOS

La sélection des candidats sera communiquée par Rennes Métropole
Au mois de Novembre 2016